[Votre nom]

[Votre adresse]

N'INSCRIVEZ L'ADRESSE QUE SI VOUS ENVOYEZ VOTRE LETTRE PAR LA POSTE. N’INSCRIVEZ PAS D’ADRESSE SI VOUS ENVOYEZ LA LETTRE PAR COURRIEL. VOIR LES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CI-DESSOUS.

[Votre adresse]

[Ville, province, code postal]

[Courriel]

[Numéro de téléphone]

[Date]

Chers membres du Comité permanent de la santé,

Objet : Soutien au projet de loi C-277, Loi établissant une stratégie nationale sur les lésions cérébrales

Inclure une photo noir et blanc – OPTIONNEL

[Je vous écris pour vous faire part de mon soutien au projet de loi C-277, Loi établissant une stratégie nationale sur les lésions cérébrales. En tant que [survivante/membre de la famille d'une survivante] d'une lésion cérébrale, j'ai personnellement vécu l'impact profond que les lésions cérébrales peuvent avoir sur les individus et leurs familles. Je crois que ce projet de loi est essentiel pour améliorer les services de prévention, de traitement et de soutien offerts aux Canadiennes touché.es par des lésions cérébrales.

Insérez votre récit personnel ici :

C'est ici que vous pouvez partager votre expérience personnelle des lésions cérébrales. Décrivez comment la lésion s'est produite, les difficultés rencontrées pendant la convalescence, l'impact sur la vie quotidienne et le soutien nécessaire. Les récits personnels permettent d'illustrer les implications dans la vie réelle et l'urgence de la question.

Les lésions cérébrales peuvent avoir des effets dévastateurs et durables, nécessitant souvent des soins médicaux importants, une réadaptation et un soutien continus. Malgré le fardeau considérable que ces lésions représentent pour les individus et le système de santé, il n'existe actuellement aucune stratégie nationale globale pour relever ces défis. Ce projet de loi est une étape cruciale pour combler cette lacune et faire en sorte que tous les Canadiens aient accès aux soins et aux ressources dont ils ont besoin.

J'invite les membres du Comité permanent de la santé à prendre en considération les points clés suivants pour soutenir ce projet de loi :

1. Mise en place d'une stratégie nationale : La création d'une stratégie nationale fournira un cadre unifié pour les lésions cérébrales. Elle contribuera à garantir la cohérence de la qualité des soins dans l'ensemble du pays et facilitera le partage des meilleures pratiques et des ressources.

2. Collaboration et coordination : Le projet de loi souligne l'importance de la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les prestataires de soins de santé, les chercheurs et les groupes de défense. Cette approche collaborative est essentielle pour faire face à la nature complexe et multidimensionnelle des lésions cérébrales.

3. Éducation et sensibilisation : L'amélioration de l'éducation et de la sensibilisation aux lésions cérébrales parmi les professionnels de la santé, les soignants et le grand public est vitale pour une reconnaissance précoce, une réponse appropriée et de meilleurs résultats. Ce projet de loi contribuera à promouvoir les connaissances et la compréhension nécessaires pour réduire l'incidence et la gravité des lésions cérébrales.

En conclusion, l'adoption du projet de loi C-277 marquera une avancée significative dans le soutien et les soins apportés aux personnes touchées par des lésions cérébrales au Canada. Je vous invite respectueusement à soutenir ce projet de loi et à veiller à ce qu'il soit rapidement adopté par le processus législatif.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question importante.

Cordialement,

[Votre nom]

[Votre signature (si vous envoyez une copie papier)

Envoyer par courriel à l’adresse HESA@parl.gc.ca

Ou

Imprimer, signer et envoyer à :

Comité permanent de la santé (HESA)

Sixième étage, 131 Queen Street

Chambre des communes

Ottawa, Ontario K1A 0A6

Canada

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Note du Comité permanent de la santé sur les informations personnelles : "Les mémoires soumis aux comités font partie de leurs archives publiques. Par conséquent, ils peuvent être publiés sur le site web des comités et devenir des documents publics. Par conséquent, évitez d'inclure des informations que vous souhaitez garder confidentielles sur la page de couverture ou dans le texte du mémoire.

Lorsqu'un comité présente un rapport à la Chambre des communes à la suite d'une étude, les organisations et les personnes qui ont soumis des mémoires seront énumérées en annexe du rapport".

Envoyer votre lettre au Comité permanent de la santé par la poste - \*Aucun frais d'affranchissement n'est requis

Envoyer votre lettre au Comité permanent de la santé par courriel (joignez votre lettre ou votre mémoire et assurez-vous que vos coordonnées ne figurent pas dans la lettre mais dans le corps du courriel). Note du Comité permanent de la santé : "Si le mémoire est envoyé par voie électronique au comité en utilisant l'adresse électronique du comité, disponible sur le site web du comité, les coordonnées personnelles (adresse, adresse électronique, numéro de téléphone) doivent être fournies dans le courriel et non sur la page de couverture ou dans le texte du mémoire.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions sur la manière de remplir votre soumission, veuillez envoyer un courriel à Janelle à l'adresse nationalbraininjurystrategy@gmail.com en indiquant un numéro de téléphone.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions sur la façon de remplir votre soumission, veuillez envoyer un courriel à info@braininjurycanada.ca en indiquant un numéro de téléphone.